



Commune de

**VEYSONNAZ**

## Protocole Assemblée Communale du 10.06.2025

---

### CONSEIL COMMUNAL 2025-2028

---

<b>Président</b>	Fragnière Jean-Edouard
<b>Vice-président</b>	Fragnière Arnaud
<b>Conseillères</b>	Fournier Laurence Pitteloud Sandra Fournier Catherine
<b>Secrétaire</b>	Ferchaud Alexandre

---

**Lieu et date** Salle communale / jeudi 10.06.2025 à 19h10.

**Rédacteur du PV** Ferchaud Alexandre

---

### 1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Il est 19h10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (48) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos No 32.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Evelyne Fragnière et Alain Pitteloud en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;
3. Lecture des comptes communaux 2024 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux 2024 ;
6. Divers

*L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.*

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.





## 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 février 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 32. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

*Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.*

## 3. Lecture des comptes communaux 2024

Catherine Fournier, en sa qualité de présidente de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2024, analysés et approuvés par le Conseil communal en séance du 20 mai 2025.

### 3.1. Validation des investissements excédentaires

L'investissement relatif à la Route de Pra présente une dépense totale finale de CHF 4'293'582.39, pour un budget initial adopté en 2018 de CHF 4'371'000.-. Après déduction des subventions obtenues à hauteur de CHF 867'232.75 et des fonds de financement pour CHF 522'696.85, les dépenses nettes d'investissement s'élèvent ainsi à **CHF 2'903'652.79**.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur les communes, la compétence financière de l'Assemblée primaire est fixée à CHF 251'915.30, correspondant à 5 % des recettes brutes communales (CHF 5'038'306.07). Tout montant dépassant ce seuil doit être accepté par l'Assemblée primaire.

L'investissement sur les infrastructures touristiques de la route de Pra présente un dépassement d'engagement de **CHF 144'617.82**, soumis à la décision de l'Assemblée primaire. Catherine Fournier précise qu'il ne s'agit pas d'un dépassement du budget initial mais d'un oubli de budgétisation sur l'année 2024. La conseillère ouvre la discussion aux questions avant une demande d'approbation de ce dépassement d'engagement.

Une question est posée dans le cas d'un refus de la part de l'Assemblée primaire. Le secrétaire indique qu'un refus engendrerait une discussion avec le Canton du Valais pour proposer une nouvelle mouture des comptes communaux. Toutefois le marge de manœuvre est restreinte sans accord de l'Assemblée primaire. Il reprecise qu'il s'agit d'un décalage de budget entre 2023 et 2024 et que le budget total est lui bien respecté.

Sans autre question, Catherine Fournier propose d'accepter cet investissement excédentaire.

*Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, l'investissement excédentaire de la Route de Pra est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.*

### 3.2. Comptes de résultats

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 5'083'002.73** et un total de charges financières de **Fr. 4'387'297.76** le compte de résultats dégage une **marge d'autofinancement de Fr. 695'704.97** en augmentation de 73.75 % par rapport aux comptes 2023. Avec une diminution de 9.80 % des charges financières et de 3.45 % des revenus financiers, les résultats ont pu conserver une certaine stabilité ce qui a permis d'assurer une marge d'autofinancement meilleure à la moyenne annuelle des derniers exercices.





Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 468'641.20**, en augmentation de 1.67 %, des attributions pour **Fr. 80'360.54** et des prélèvements pour **Fr. 58'395.50** sur les différents fonds spéciaux, **le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 205'098.73.**

### **3.3. Comptes d'investissements**

Avec un total de dépenses de **Fr. 1'991'147.57** et un total de recettes de **Fr. 1'145'666.40**, le compte d'investissements présente un **résultat net de Fr. 845'481.17.**

### **3.4. Evolution de la fortune**

La marge d'autofinancement de Fr. 695'704.97 ne couvrant qu'à hauteur de 82.29 % les investissements nets de 845'481.17, il en résulte une insuffisance de financement de Fr. 149'776.20. En augmentation de l'excédent de revenus de Fr. 205'098.73, la fortune passe de Fr. 3'800'777.25 au 31.12.2023 à Fr. 4'005'875.98 au 31.12.2024. Du fait de ces résultats, la **dette nette par habitant** passe de Fr. 2'547.- au 31.12.2022 à **Fr. 2'678.- au 31.12.2024.**

### **3.5. Conclusion**

Dans un contexte marqué par l'achèvement de plusieurs projets d'investissement importants, notamment la route de Pra, l'exercice 2024 présente une situation financière stable et maîtrisée. Le compte affiche un excédent de revenus de Fr. 205'098.73 et une marge d'autofinancement en nette progression, atteignant Fr. 695'704.97 (+73.75 %). Celle-ci permet de couvrir la majeure partie des investissements de l'année. Les charges de fonctionnement demeurent contenues et les recettes fiscales conformes aux prévisions, malgré l'absence de revenus exceptionnels comme en 2023. Le taux d'endettement, bien qu'en légère hausse, reste à un niveau acceptable, et la fortune communale s'élève à Fr. 4'020'228.-. Globalement, la situation financière de la commune demeure saine, tout en appelant à une gestion prudente et rigoureuse des futurs investissements.

## **4. Rapport de l'organe de contrôle**

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2025, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2024 de la Municipalité tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

## **5. Approbation des comptes communaux 2024**

Sans nouvelle demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels 2024.

*Soumis au vote par main levée, l'assemblée adopte les comptes 2024 de la Municipalité de Veysonnaz à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.*

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.





## **6. Divers**

### **6.1. Information – Construction : dépôt numérique obligatoire depuis le 17 février 2025**

Sandra Pitteloud informe l'assemblée que, depuis le 17 février 2025, toutes les demandes de permis de construire doivent être déposées de manière numérique.

La commune est désormais inscrite sur la plateforme cantonale eConstruction, permettant la consultation des dossiers, le dépôt des projets et le traitement des oppositions directement en ligne. Aucun dépôt physique auprès du secrétariat communal n'est désormais accepté, cette obligation s'appliquant à l'ensemble des projets soumis à autorisation.

### **6.2. Travaux publics : nominations et engagements**

Jean-Edouard Fragnière présente ensuite les récentes évolutions au sein du service des travaux publics. Monsieur Éric Fournier a été nommé chef d'équipe dès le 1er avril 2025, dans le cadre de la réorganisation du service. Monsieur Arthur Reichenbach, âgé de 24 ans, a été engagé dès le 1er mai 2025 en remplacement d'un départ. Enfin, Monsieur Grégoire Fournier a été recruté à titre temporaire pour les six mois d'été, afin de renforcer l'équipe durant la période de forte activité.

### **6.3. Volontariat communal : six volontaires actifs et appel à renfort pour l'été**

Le Conseil communal relève l'importance du volontariat communal, qui compte actuellement six bénévoles actifs. Ceux-ci participent à diverses tâches d'intérêt public telles que la gestion de la déchetterie, les livraisons de repas à domicile et à la crèche, ainsi que l'accompagnement scolaire. Le Conseil adresse ses remerciements aux personnes impliquées et lance un appel à renfort pour la période estivale, notamment pour le service de livraisons à domicile. Un projet d'acquisition d'un vélo électrique équipé d'une remorque est à l'étude afin de faciliter ces interventions. Il est également relevé que toutes les commissions communales sont désormais composées et actives. Le président remercie l'ensemble des personnes qui donne de leur temps pour la commune.

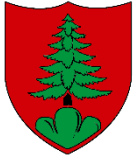
### **6.4. Solidarité intercommunale – Soutien à Blatten**

Le Présidente informe que, dans un élan de solidarité, l'ensemble des districts participent à un soutien financier en faveur de Blatten. Un montant de CHF 42'000.– par district a été versé sur un compte dédié à la reconstruction, sous la coordination de la Fédération des communes valaisannes. Cette aide ne fait pas parti du budget communal, mais du budget du district.

### **6.5. Proposition d'un système d'information par messagerie**

Enfin, un citoyen propose la mise en place d'un dispositif de communication citoyenne permettant d'informer la population de manière rapide et ciblée, notamment au moyen de canaux WhatsApp et SMS. L'idée consisterait à distinguer deux types de communication : l'un dédié aux informations de sécurité et d'urgence, l'autre aux actualités et animations locales.

Le Conseil communal prend bonne note de cette suggestion, qui pourrait être étudiée en collaboration avec la Commission culture et loisirs dans le cadre d'un futur projet de renforcement de la communication communale.



Commune de  
**VEYSONNAZ**

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 20h00 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

### **Commune de Veysonnaz**

Jean-Edouard Fragnière  
Président

Alexandre Ferchaud  
Secrétaire communal

